



Critères d'évaluation des projets d'environnement favorable

Proposés par Vivre en Ville et le Centre d'écologie urbaine de Montréal

Projets soumis dans la catégorie - Aménagement du milieu



Afin de reconnaître les environnements favorables parmi les projets soumis dans la catégorie Aménagement du milieu du volet Municipalités et familles du *Défi Santé*, Vivre en Ville et le Centre d'écologie urbaine de Montréal proposent dix critères, regroupés par échelle d'intervention :

- le cadre bâti,
- la rue et les espaces publics,
- le quartier et l'agglomération

Les différents types de projets (parc, espace public, projet domiciliaire, etc.) seront évalués en fonction des critères qui s'appliquent. Deux critères concernant la planification et la mise en œuvre du projet permettront de compléter l'évaluation.

Cadre bâti

❶ Est-ce que l'aménagement favorise l'accessibilité des piétons et cyclistes au projet (bâtiments, parcs, etc.) ?

Entrée sur rue, marge de recul réduite et adaptée à la fonction de la rue, stationnement à vélos, allées piétonnes, nombre d'espaces de stationnement réduit et localisation des stationnements à l'arrière des bâtiments, etc.

❷ Si le projet inclut la construction d'un nouveau bâtiment, est-ce que celui-ci a été conçu à échelle humaine et présente une qualité architecturale soignée ?

Bâtiments conçus à échelle humaine, proportion des bâtiments appropriée, architecture de qualité, design intéressant, soucis du détail, matériaux de qualité, opportunité pour profiter des aspects positifs du climat (soleil/ombre, chaleur/fraîcheur, brise), points de vue intéressants, aménagement paysager, etc.

Rue et espace public

❸ Le projet inclut-il des éléments de sécurité ?

Mobilité de personnes – plutôt que la fluidité automobile – priorisée, partage équitable de la rue au profit de la mobilité durable, mesures d'apaisement de la circulation, etc.

❹ L'aménagement des espaces publics – dont les rues – assure-t-il la protection, le confort et le plaisir des piétons et des cyclistes ?

Échelle humaine, mobilier urbain, éclairage orienté vers le piéton, caractère identitaire du quartier ou de la municipalité valorisé, activités sur rue, etc.

❺ Le projet inclut-il des aménagements écologiques et des mesures de verdissement et d'agriculture urbaine intégrés aux rues et aux espaces publics ?

Aménagement d'îlots de fraîcheur, mesures de verdissement intégrées aux aménagements urbains, gestion des eaux de pluie, matériaux écologiques, liens verts, agriculture urbaine, etc.



Quartier et agglomération

6 Est-ce que les nouveaux services ou équipements publics ont été localisés au cœur des zones de densité résidentielle afin de favoriser les transports actifs et collectifs ?

Localisation des services et équipements publics (épicerie, dépanneur, centre communautaire, services bancaires, pharmacie, école, parc, espace vert, bureau, etc.), zones de densité résidentielle, compacité, coefficient d'emprise et d'occupation du sol, accessibilité en transports actifs, etc.

7 La trame urbaine a-t-elle été pensée en fonction de favoriser les déplacements actifs directs et de réduire les temps de parcours ?

Continuité du réseau piétonnier et cyclable, trame urbaine serrée, petite taille des îlots, allées piétonnes, etc.

8 Est-ce que les réseaux de déplacements actifs ont été aménagés en continu et de façon sécuritaire ?

Trottoirs continus, voies cyclables adaptées au type de rue, mesures de modération de la circulation, traverses piétonnes, etc.

9 Est-ce que le projet est situé dans un quartier où la desserte et l'efficacité du transport collectif sont bonnes (si un service de transport collectif est offert par la municipalité) ?

Excellente desserte de transport collectif (fréquence, fiabilité, etc.)

10 Un effort d'articulation de l'urbanisation et du transport en commun a-t-il été fait (si un service de transport collectif est offert par la municipalité) ?

Urbanisation planifiée et contrôlée, consolidation des pôles et corridors existants, réseau de transport collectif structurant, etc.

Planification et mise en œuvre

11 Est-ce que la communauté a participé à l'élaboration du projet ?

Processus de planification participatif, consultation publique, campagne d'information, représentativité des acteurs consultés, leadership politique, etc.

12 Est-ce que des mécanismes de suivi ont été prévus pour que les actions réalisées s'inscrivent dans la vision globale et concertée de « vivabilité » ?

Comité de pilotage, réalisations des mesures prioritaires, projets pilotes, évaluation des impacts, reddition de compte, réorientation des projets (si nécessaire), etc.



Critères d'évaluation des projets d'environnement favorable

Proposés par Vélo-Québec et Accès transports viables



Projets soumis dans la catégorie - Accessibilité au transport actif

Afin de reconnaître les environnements favorables parmi les projets soumis dans la catégorie Accessibilité au transport actif du volet Municipalités et familles du *Défi Santé*, Vélo-Québec et Accès transports viables proposent les critères suivants :

❶ Le projet améliore-t-il concrètement l'aménagement physique ?

- Ajoute des aménagements piétonniers (trottoirs, sentiers, avancées de trottoirs, etc.)
- Ajoute des aménagements cyclables (piste, bande, accotement, chaussée désignée)

❷ Le projet améliore-t-il l'accessibilité et la connectivité ?

- Améliore l'accessibilité à une destination fréquentée
- Améliore la connectivité du réseau piétonnier ou cyclable et de transport en commun
- Favorise l'accès aux services et aux commerces
- Améliore la connexion entre les quartiers

❸ Le projet inclut-il des éléments de sécurité ?

- Adapté au débit et à la vitesse de circulation (ségrégation des usagers ou non)
- Ajoute des éléments de modération de la circulation
- Favorise une circulation automobile à basse vitesse
- Favorise une bonne visibilité des usagers
- Ajoute des aménagements cyclables (piste, bande, accotement, chaussée désignée)
- Minimise les distances à franchir au niveau des traverses
- Comporte une signalisation claire, visible et adéquate
- Comporte des phases piétonnes d'une durée suffisante
- Dispose d'un éclairage adéquat
- La municipalité a adopté une politique de déneigement des trottoirs et des pistes cyclables
- La municipalité prend en compte les recommandations provenant des plans de déplacement scolaire
- La municipalité mène des campagnes de sensibilisation visant à réduire les vitesses automobiles, encourager le respect des traverses piétonnes, favoriser le partage de la rue.



④ L'aménagement est-il convivial ?

- Largeur des voies piétonnes ou cyclables
- Séparation entre piétons et cyclistes
- Présence de mobilier urbain (banc, abreuvoirs)
- Qualité de revêtement (asphalte, etc.)
- Disposition adéquate du mobilier urbain (exemption d'obstacles)
- Couvert végétal (contrer pluie, soleil, vent)
- Entretien adéquat (déneigement, nettoyage)
- Efforts dans la qualité visuelle / esthétique
- Présence de supports à vélo, sur le trajet et aux destinations principales

⑤ Le projet inclut-il des mesures d'accessibilité universelle ?

- Pour les personnes à mobilité réduite
- Pour personnes non ou malvoyantes
- Pour personnes malentendantes

⑥ Les responsables du projet possèdent-ils, ou ont-ils acquis, l'expertise nécessaire en lien avec le développement d'aménagements en faveur du transport actif ?

- Consultation d'experts ou d'organismes experts
- Formation des intervenants sur le thème des déplacements actifs (Centre d'écologie urbaine de Montréal), de l'aménagement en faveur des piétons et des cyclistes (Vélo-Québec), des saines habitudes de vie (Tables intersectorielles régionales sur les saines habitudes de vie)
- Adhésion à une démarche ou à un programme en lien avec le transport actif : Municipalité amie des aînés ou Municipalité amie des enfants (Carrefour Action municipale et famille), À pied, à vélo, Ville active (Vélo Québec), Municipalité active (Kino-Québec), Villes et villages en santé.



Critères d'évaluation des projets d'environnement favorable

Proposés par Carrefour Action municipal et famille
et le Réseau québécois de Villes et villages en santé



Projets soumis dans la catégorie - Adoption de politiques publiques

Afin de reconnaître les environnements favorables parmi les projets soumis dans la catégorie Adoption de politiques publiques du volet Municipalités et familles du *Défi Santé*, le Carrefour Action municipal et famille et le Réseau québécois de Villes et villages en santé proposent les critères suivants :

- 1 **La politique a-t-elle été adoptée démocratiquement et solidairement par le conseil municipal ?**
- 2 **Les travaux en lien avec l'élaboration de la politique ont-ils été réalisés en concertation avec les acteurs du milieu ?** (Comment s'est passé le travail en concertation : prise de décision, partage d'informations, type de relations, etc. ?)
- 3 **Les citoyens ont-ils participé au processus d'élaboration ou de mise en œuvre de la politique ?** (Comment les citoyens se sont-ils impliqués ? La participation citoyenne est-elle valorisée dans cette politique publique ?)
- 4 **La politique découle-t-elle des besoins vécus par votre milieu ?** (Quelle est l'adéquation entre les besoins du milieu et l'impact des mesures de cette politique publique ?)
- 5 **Des résultats attribuables à la politique et ayant un impact sur la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie, sont-ils observables (jusqu'à maintenant) ?**
- 6 **Des mécanismes de suivi et de mise en œuvre ont-ils été prévus pour assurer la pérennité de la politique ?**
- 7 **Est-ce que la politique contribue à l'innovation sociale dans le secteur municipal ?**

Définition de politique publique dans le cadre du Défi Santé 5/30 Équilibre - Volet Municipalités et famille, dans la catégorie Adoption de politiques publiques :

"[Une politique publique implique] un enchaînement de décisions ou d'activités, intentionnellement cohérentes, prises par différents acteurs, publics et parfois privés [du milieu municipal] dont les ressources, les attaches institutionnelles et les intérêts varient, en vue de résoudre de manière ciblée un problème défini politiquement comme collectif [au niveau des environnements favorables aux saines habitudes de vie, et ce, dans un temps donné] ".

Source: Adaptation de Knoepel, P., Larrue, C., Varonne, F. 2001. *Analyse et pilotage politiques publiques*, Denève, Helbig et Lichtenhahn.



Critères d'évaluation des projets d'environnement favorable

Proposés par l'Association québécoise des loisirs municipaux et Kino-Québec



Projets soumis dans la catégorie - Bonification des infrastructures et équipements sportifs, récréatifs et de loisirs

Afin de reconnaître les environnements favorables parmi les projets soumis dans la catégorie Bonification des infrastructures et équipements sportifs, récréatifs et de loisirs du volet Municipalités et familles du *Défi Santé*, l'Association québécoise des loisirs municipaux et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport proposent les critères suivants :

- ❶ Répondre aux besoins du milieu, notamment aux besoins émergents en ce qui a trait à la pratique (contemporaine) d'activités physiques et sportives ?
- ❷ Le projet rend-t-il accessible l'infrastructure et l'équipement à la population (horaire et période d'ouverture (jour, soir, fin de semaine, semaine), clientèles variées, période de pratique libre) ?
- ❸ Le projet contribue-t-il à augmenter l'offre de service ? (dans quelle mesure ?)
- ❹ Le projet concerne-t-il une seule ou plusieurs disciplines ?
- ❺ Le projet génère-t-il des retombées potentielles sur l'accueil et l'organisation d'événements ? (Permet-il des événements régionaux, provinciaux, nationaux ou internationaux ?)
- ❻ Le projet a-t-il été réalisé en partenariat ?
 - Concertation (nombre de partenaires)
 - Collaboration scolaire-municipale
 - Partenariats financiers (nombre et répartition)
- ❼ Le projet tient-il compte de principes de développement durable ?



Critères d'évaluation des projets d'environnement favorable

Proposés par l'Association pour la santé publique du Québec
et l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec



Projets soumis dans la catégorie - Amélioration de l'offre alimentaire

Afin de reconnaître les environnements favorables parmi les projets soumis dans la catégorie Amélioration de l'offre alimentaire du volet Municipalités et familles du *Défi Santé*, l'Association pour la santé publique de Québec et l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec proposent les critères suivants :

- ❶ **Le projet contribue-t-il à mobiliser le milieu ?** (Participation ou implication des citoyens, d'organismes et de différents acteurs.)
- ❷ **Le projet est-il supporté par une volonté politique ?** (Adopté par le conseil municipal, soutenu publiquement par les élus, etc.)
- ❸ **Le projet comportait-il un volet s'attardant à la gestion du changement ?**
(Communication ouverte et transparente, accompagnement des parties impliquées par le changement, etc.)
- ❹ **Le projet améliore-t-il l'offre alimentaire ?** (Valorisation des aliments sains ou retrait des aliments malsains.)
- ❺ **Le projet présente-t-il un caractère innovant ?**
- ❻ **Le projet reconnaît-il les acteurs locaux ?** (Des acteurs de la communauté ont joué un rôle dans l'élaboration, la mise en œuvre ou la promotion du changement.)